

Attestation d'expérience d'animation auprès d'un groupe

Je soussigné•e,

en qualité de

atteste que

a effectué une expérience d'animation professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe pour une durée minimale de _____ heures au sein de notre organisation.

Cette attestation a été faite pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

le

Signature et cachet de l'organisation.

Les exigences préalables à l'entrée en formation (Arrêté du 9 novembre 2024)

- *Ne pas faire l'objet d'une interdiction d'encadrement de mineurs.*
- *Etre titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme (PSC1, SST ...).*
- *Etre capable de justifier d'une expérience d'animateur-trice professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures.*

Elles sont vérifiées et attestées par l'organisme de formation, au moyen de :

La production d'une attestation de réussite à l'une des formations relatives au secourisme susmentionnés.

La production d'une attestation d'expérience animateur d'une durée minimale de 200 heures délivrée par le ou les structures d'accueil concernées